

#CQFR *
de la **CCIR**

* Ce Qu'il Faut Retenir



La CCI de région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un établissement public placé sous la tutelle de l'État et dont les attributions sont fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Elle assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics et des autorités étrangères, et contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations en remplissant les missions de service public et d'intérêt général nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.



LES RÔLES DE LA CCIR PACA



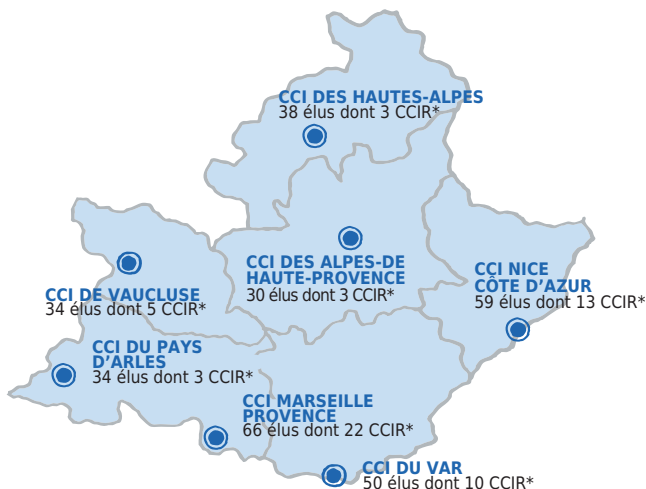
- être le porte-parole du réseau aux niveaux régional, national et européen,
- assurer l'animation du réseau et valoriser ses actions sur le territoire régional,
- être l'interlocuteur des pouvoirs publics régionaux (Préfet de région, Région...), contractualiser (Convention d'Objectifs et de Moyens...) et exercer l'influence auprès d'eux au nom du réseau,
- exercer son rôle stratégique et proposer la politique générale (Stratégie régionale, Schéma directeur, Schémas sectoriels...),
- répartir la ressource fiscale entre les CCI territoriales en fonction de la politique régionale et assurer des missions d'appui au bénéfice de ces CCIT (Schéma régional de l'organisation des missions)
- être l'employeur régional,
- piloter le dispositif régional CCI International Paca.

LA CARTE DE LA CCIR PACA

Le siège est à Marseille.

Sa circonscription :
la région administrative
Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les chambres de commerce
et d'industrie territoriales
rattachées :



*répartition définie par le décret du 6 avril 2016

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIR PACA



L'AG est composée des membres élus titulaires ayant voix délibérative et des membres associés ayant voix consultative.

Elle est présidée par le président de la CCIR. Elle délibère sur toutes les affaires relatives à la chambre ; elle détermine notamment les orientations et le programme d'action de la chambre, adopte le budget et les comptes de l'établissement ainsi que le règlement intérieur.

Elle se réunit au moins quatre fois par an ; elle peut aussi être consultée par voie électronique.

Le président est le représentant légal de l'établissement. Il représente la CCIR dans tous les actes de la vie civile et administrative. Il signe les conventions et accomplit les actes engageant la chambre. Il porte l'expression collective de la CCIR.

LE PRESIDENT DE LA CCIR PACA



LE BUREAU DE LA CCIR PACA



Le bureau a, notamment, pour attributions de conseiller et d'assister le président dans la préparation des assemblées générales et pour toute question intéressant la chambre.

Il se réunit dix fois par an en général au siège de la CCIR. Il peut également être consulté par voie électronique. Aux côtés du président, les sept présidents de CCIT occupent, de droit, un poste de vice-président.

LES COMMISSIONS DE LA CCIR PACA



4 commissions réglementées :

- la commission des finances,
- la commission des marchés,
- la commission paritaire régionale,
- la commission de prévention des conflits d'intérêt.

Des commissions thématiques ou des groupes de travail peuvent être créés au cours de la mandature.

LES MEMBRES ELUS

DE LA CCIR PACA

- 59 membres titulaires provenant des 7 CCIT votant à l'AG de la CCIR. Ils peuvent siéger dans les autres instances de la CCIR et peuvent également la représenter dans des instances extérieures.

La CCIR peut s'adjoindre :

- 29 membres associés qui siègent à l'AG sans droit de vote : ce sont des personnalités qualifiées détenant des compétences en matière économique utiles à la CCIR. Ils peuvent la représenter dans des instances extérieures.

- 14 conseillers techniques choisis parmi des personnalités qui peuvent apporter une compétence de niveau régional. Ils ne peuvent pas représenter la CCIR dans des instances extérieures.

LES CHIFFRES CLES DES CCI DE PACA

68 emplois directement rattachés à la CCIR.

1179 collaborateurs : total de l'effectif régional sous contrat

77 603 K€ de dotation fiscale nette du réseau des CCI de Paca en 2016

8 141 K€ (BE 2015 hors Fonds de Solidarité et de Projets) de Taxe pour Frais de Chambre affectée à la CCIR

311 élus au total siègent dans le réseau des CCI de Paca, 59 à la CCIR

Le réseau des CCI de Paca est au service de 278 215 établissements

LE SITE WEB paca.cci.fr

LE COMPTE TWITTER [@cci_paca](https://twitter.com/cci_paca)

LA WEB TV webtv-paca.fr

LA CHAINE YOUTUBE youtube.com/user/CCIRPACA

CONTACT

CCI de région Paca 8 rue Neuve Saint Martin,

CS 81880 13221 Marseille cedex 01

(WTC Marseille Provence, ascenseur A, 1er étage)

Direction Générale : Tel. 04 91 14 42 02 direction.generale@paca.cci.fr

